



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-062

**Désignation du jury pour la consultation de maîtrise d'œuvre du projet du pôle éducatif,
social et culturel
(Affaires juridiques)**

1.1

Rapporteur : Caroline VABRE

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	6
Votants	37

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Lydie GUERIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés

Hélène BARBE, Jacques ALIM

Pouvoirs

Nelson FONSECA donne procuration à François JAGUIN, Sophie WILLEMIN donne procuration à Ratko KLISURA, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Silvia COUSIN donne procuration à Caroline VABRE, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ.

L'opération du pôle éducatif, social et culturel s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), par convention signée le 8 novembre 2019 et dont l'avenant lourd est en cours de signature.

Elle est menée dans le cadre de la requalification du quartier des Bâtes qu'intègre plusieurs opérations de démolition, reconstruction et réhabilitation, de logements et d'équipements publics, ainsi que le réaménagement d'espaces publics, des voiries, de cheminements, de parcs.

L'opération porte sur la construction de quatre équipements sur la parcelle de l'ancien immeuble bio-climatique :

- Un groupe scolaire, intégrant un accueil périscolaire
- Un multi-accueil pour la petite enfance
- Un centre social
- Une bibliothèque

La ville de Dreux souhaite avec cette opération améliorer l'offre de services publics offerte aux habitants du quartier. Le projet est nécessaire au vu de l'état général du bâti des équipements existants. Cette offre renouvelée permettra de palier à leurs dysfonctionnements, créant les conditions d'accueil optimales pour l'accueil des enfants en bas âge, pour l'enseignement et plus largement pour l'accueil des habitants et des associations du quartier.

Les étapes de la procédure du marché conception-réalisation sont les suivantes :

- Lancement de la consultation
- 1^{ère} phase – consultation large
- 2^{ème} phase – phase jury avec 3 candidats retenus
- Attribution au lauréat

Pour information, le code de la commande publique Article R2162-22 demande : « lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente ».

À ce titre, la composition de jury de 9 membres est la suivante :

- Président du jury : Monsieur le Maire ou son représentant
- Les membres de la commission d'appel d'offres.

Titulaires :	Suppléants :
Monsieur Jean-Michel Poisson	- Madame Mariam Cissé
Monsieur Sébastien Leroux	- Madame Caroline Iften
Madame Hélène Barbe	
Monsieur Jacques Alim	
Monsieur Laurent Fontaine	

- Les membres du jury possédant la qualification professionnelle particulière exigée ou une qualification équivalente.

- Monsieur Antoine de Beauvoir (architecte)
- Monsieur Régis Martin (architecte)

- Monsieur Alban Mairovitz, gérant du bureau d'études ETHIC Ingénierie Développement

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins trois abstentions de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Caroline VABRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Valide la composition du jury telle que proposée ci-dessus.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 13/04/2023

 **Le Maire,**
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET